



UNIFOR
theUnion | lesyndicat

National Office
205 Placer Court
Toronto, ON M2H 3H9

Bureau national
205 Placer Court
Toronto, Ontario M2H3H9

Jerry Dias
National President
Président national

Renaud Gagné
Quebec Director
Directeur québécois

Peter Kennedy
National Secretary-Treasurer
Secrétaire-trésorier national

Le 23 novembre 2015

Aux président(e)s et secrétaires archivistes des sections locales d'Unifor

**Objet : 1^{ière} CONFÉRENCE NATIONALE DES MÉTIERS SPÉCIALISÉS SUR LA NÉGOCIATION COLLECTIVE
ET LES NOUVELLES TECHNOLOGIES D'UNIFOR**

Bonjour,

Vous trouverez en pièce jointe la lettre de convocation pour la prochaine Conférence des métiers spécialisés sur la négociation collective et les nouvelles technologies qui doit avoir lieu du 23 au 25 février 2016 à l'hôtel Sheraton Centre à Toronto, en Ontario.

Vous trouverez également en pièce jointe un formulaire d'inscription, et des avis pour vos babillards. (Les inscriptions auront lieu le lundi 22 février 2016 de 16 h 30 à 20 h). **Il est important que ces formulaires soient remplis et retournés au Service des métiers spécialisés au bureau national d'Unifor au plus tard le 8 janvier 2016.**

Si votre section locale a besoin de copies supplémentaires de la lettre de convocation, des avis pour les babillards ou des formulaires d'inscription, veuillez communiquer avec Vicky Sullivan au 1-800-268-5763, poste 6542.

En toute solidarité,

JERRY DIAS

Président national d'Unifor

cc: Peter Kennedy, Renaud Gagné, adjoint(e)s, John Breslin, Phil Fryer, Conseil exécutif national, représentantes et représentants nationaux, coordonnatrices et coordonnateurs des métiers spécialisés

JD/JB/vscsep343

National Office
205 Placer Court
Toronto, ON M2H 3H9



Bureau national
205 Placer Court
Toronto, Ontario M2H3H9

Jerry Dias
National President
Président national

Renaud Gagné
Quebec Director
Directeur québécois

Peter Kennedy
National Secretary-Treasurer
Secrétaire-trésorier national

Le 23 novembre 2015

Aux président(e)s et secrétaires archivistes des sections locales d'Unifor

OBJET : 1^{ÈRE} CONFÉRENCE NATIONALE DES MÉTIERS SPÉCIALISÉS SUR LA NÉGOCIATION COLLECTIVE ET LES NOUVELLES TECHNOLOGIES D'UNIFOR

Bonjour,

Le Conseil exécutif national d'Unifor annonce la tenue de la 1^{ère} Conférence nationale des métiers spécialisés sur la négociation collective et les nouvelles technologies organisée par Unifor. La conférence aura lieu au **Sheraton Centre du 23 au 25 février 2016**, et débutera à 9 h le 23 février. **(Les inscriptions auront lieu le lundi 22 février 2016 de 16 h 30 à 20 h).**

ADMISSIBILITÉ

Les travailleur(euse)s des métiers spécialisés de chaque section locale d'Unifor sont invités à participer à la conférence par l'entremise de leurs délégué(e)s dûment élus. **LA DURÉE DU MANDAT DES DÉLÉGUÉ(E)S ÉLUS À LA CONFÉRENCE DES MÉTIERS SPÉCIALISÉS EST DE TROIS (3) ANS.** Les travailleur(euse)s des métiers spécialisés exercent un métier faisant l'objet d'un apprentissage ou appartiennent à des classifications de travailleur(euse)s qualifiés reconnus par le syndicat national.

Les délégué(e)s à la conférence doivent être des travailleur(euse)s qualifiés ayant le statut de compagnon d'apprentissage en règle dans leur section locale respective et ils doivent être élus ou nommés. **LORSQUE LES CONVENTIONS COLLECTIVES, LES COMPLÉMENTS D'ENTENTE OU LES RÈGLEMENTS D'UNE SECTION LOCALE PRÉVOIENT QU'UN(E) REPRÉSENTANT(E) DES MÉTIERS SPÉCIALISÉS ÉLU PAR LES TRAVAILLEUR(EUSE)S QUALIFIÉS EXERÇANT UN MÉTIER SPÉCIALISÉ, CE (CETTE) REPRÉSENTANT(E) ASSISTE À LA CONFÉRENCE DES MÉTIERS SPÉCIALISÉS EN TANT QUE DÉLÉGUÉ RÉGULIER. LES DÉLÉGUÉ(E)S RÉGULIERS FONT PARTIE DU QUOTA TOTAL OU DU NOMBRE DE DÉLÉGUÉ(E)S RÉGULIERS QUE CHAQUE SECTION LOCALE A LE DROIT D'ENVOYER À LA CONFÉRENCE. SI UN TOTAL DE DEUX DÉLÉGUÉ(E)S SONT PERMIS ET QUE LA OU LE REPRÉSENTANT NOMMÉ DES MÉTIERS SPÉCIALISÉS PROVIENT DES MÉTIERS DU SECTEUR DE L'OUTILLAGE, LES AUTRES DÉLÉGUÉ(E)S DOIVENT ÊTRE ÉLUS DES MÉTIERS DE L'ENTRETIEN OU VICE-VERSA.**

S'IL Y A PLUS D'UN REPRÉSENTANT DES MÉTIERS SPÉCIALISÉS, C'EST CELUI QUI PROVIENT DU GROUPE DE MÉTIERS LE PLUS IMPORTANT QUI EST CHOISI.

DANS LE CAS DE SECTIONS LOCALES FUSIONNÉES, UNE OU UN REPRÉSENTANT DES MÉTIERS SPÉCIALISÉS EST CHOISI PAR LA SECTION LOCALE.

CETTE PROCÉDURE A ÉTÉ APPROUVÉE AFIN DE GARANTIR AUX TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES MÉTIERS QU'UNE OU UN REPRÉSENTANT ÉLU PARTICIPERA AU PROCESSUS DE NÉGOCIATION COLLECTIVE.

REPRÉSENTATION À LA CONFÉRENCE

Outillage : au moins un(e) délégué(e)

Entretien : au moins un(e) délégué(e)

Conseil des métiers spécialisés d'Unifor : au moins un(e) délégué(e)

Chaque sous-conseil des métiers spécialisés : au moins un(e) délégué(e)

Aux fins de représentation, les sections locales fusionnées regroupent les petits ateliers ensemble tel que stipulé dans les statuts nationaux. Si une section locale a moins de 200 travailleur(euse)s des métiers spécialisés, elle a droit à au moins un(e) délégué(e) accrédité, mais pas plus de deux.

Les sections locales importantes comptant plus de 200 travailleur(euse)s des métiers spécialisés occupant un emploi ont l'option d'élire un(e) délégué(e) supplémentaire pour la première tranche de 300 membres des métiers spécialisés salariés et d'ajouter un(e) délégué(e) pour chaque tranche additionnelle de 800 membres des métiers spécialisés qui ont un emploi.

DÉLÉGUÉS FRATERNELS

La section locale remet des lettres de créance aux délégué(e)s fraternels seulement si elle a élu et choisi des délégué(e)s réguliers des métiers spécialisés. Chaque section locale est en droit d'envoyer un maximum de deux délégué(e)s fraternels (président(e) du comité syndical). Les délégué(e)s fraternels ont droit de parole mais aucun droit de vote.

Le comité d'inscription ne doit en aucun cas accorder de lettres de créance à des membres qui n'appartiennent pas aux catégories décrites ci-dessus.

Remarque : EN CAS DE MALADIE OU D'AUTRES CIRCONSTANCES EMPÊCHANT UN(E) DÉLÉGUÉ(E) D'ÊTRE ÉLU(E) OU UN(E) DÉLÉGUÉ(E) FRATERNEL(LE) D'ASSISTER À LA CONFÉRENCE, UN(E) DÉLÉGUÉ(E) SUPPLÉANT(E) PEUT ASSISTER À LA CONFÉRENCE À LA CONDITION DE PRÉSENTER UNE LETTRE ÉCRITE SUR LE PAPIER À EN-TÊTE OFFICIEL DE LA SECTION LOCALE ET SIGNÉE PAR LA (LE) PRÉSIDENT(E) DE LA SECTION LOCALE EXPLIQUANT LES CIRCONSTANCES. AUCUN(E) DÉLÉGUÉ(E) SUPPLÉMENTAIRE NE PEUT ÊTRE ENVOYÉ À LA CONFÉRENCE.

INSCRIPTIONS

Une conférence aussi importante que celle-ci nécessite beaucoup de travail minutieux. Je vous demande donc de répondre à cette lettre dès que possible et au plus tard le **8 janvier 2016**.

Les frais d'inscription à la conférence sont de **175,00 \$ par délégué(e)**. Veuillez joindre ces frais à votre formulaire d'inscription. **L'inscription des délégué(e)s est conditionnelle au paiement des frais d'inscription.**

IMPORTANT

Le formulaire d'inscription doit être signé par le (la) président(e), le (la) secrétaire archiviste ou le (la) secrétaire-trésorier(ère) de la section locale (le titre du signataire doit être indiqué) et envoyé au **Service des métiers spécialisés, à l'attention de Vicky Sullivan, Bureau national d'Unifor, 205 Placer Court, Toronto (Ontario) M2H 3H9**, au plus tard le **8 janvier 2016**. Veuillez donner les informations suivantes :

- 1. LE NOM DES DÉLÉGUÉ(E)S ÉLUS ET SÉLECTIONNÉS ET LE NOM DE LEUR MÉTIER OU MÉTIER CONNEXE**
- 2. LE NOM DES DÉLÉGUÉ(E)S FRATERNELS ET LE POSTE QU'ILS OCCUPENT AU SEIN DE LA SECTION LOCALE.**
- 3. LE NOMBRE DE TRAVAILLEUR(EUSE)S DES MÉTIERS SPÉCIALISÉS DANS VOTRE USINE.**

LES FORMULAIRES D'INSCRIPTION NE SONT PAS ENVOYÉS AUX DÉLÉGUÉ(E)S. LES DÉLÉGUÉ(E)S DES SECTIONS LOCALES QUI SE SONT CONFORMÉS AUX INSTRUCTIONS DONNÉES CI-DESSUS RECEVRONT À LA CONFÉRENCE UN BADGE APRÈS S'ÊTRE IDENTIFIÉS. SEULS LES DÉLÉGUÉ(E)S ACCRÉDITÉS ONT LE DROIT DE PARTICIPER À LA CONFÉRENCE.

HÉBERGEMENT

Vos réservations doivent être faites au Sheraton sur une base individuelle dès que possible afin de garantir la disponibilité des chambres réservées, sous le nom de « Métiers spécialisés d'Unifor ». La date limite est le **8 janvier 2016** et le tarif d'une chambre est de **214,00 \$ plus taxes (occupation simple ou double)** :

Hôtel Sheraton Centre à Toronto, 123, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) M5H 2H9
Tél. : 416-361-1000 / Sans frais: 1-888-627-7175, Télécopieur : 416-947-4854

En toute solidarité,



Jerry Dias
Président national d'Unifor

cc : Peter Kennedy, Renaud Gagné, adjoint(e)s, John Breslin, Phil Fryer, Conseil exécutif national, représentantes et représentants nationaux, coordonnatrices et coordonnateurs des métiers spécialisés
JD/JB/vscsep343